



Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Valdahon

**CCAS de Valdahon**

Date de convocation :  
30 novembre 2022

**OBJET**

REPAS DES AINES 2022 :  
FIXATION DU TARIF  
ACCOMPAGNATEUR

Nombre de membres  
en exercice : 14  
présents : 10  
votants : 12

**DECISION**

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage : 02/03/2023

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'Administration**

N° 23.03

Séance du 23 février 2023

**Président de séance** : Mme Dominique GUILLEUX, vice-présidente du CCAS

**Étaient présents** : Mme GUILLEUX, M ARNAL, Mme VUILLEMIN, M MANZONI,  
Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme LIME VIEILLE, Mme CHABRIER,  
Mme FERNIOT, M KURT

**Étaient absents** : Mme LE HIR, M LAPOIRE, M DUMONT, Mme GIRAUD

**Secrétaire de séance** : Nadia POURET

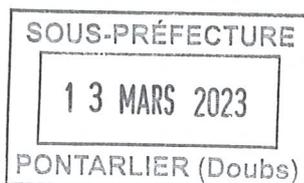
**Procurations de vote** : M LAPOIRE / Mme GUILLEUX, Mme LE HIR / M KURT

Pour 2022, l'âge retenu pour l'invitation au repas, a été fixé à 74 ans.  
Aussi, comme chaque année, les personnes qui le souhaitent peuvent venir  
accompagnées par une personne n'ayant pas 74 ans (compagne/compagnon  
généralement) sous réserve de participation financière.

Le bilan de l'action a été présentée dans le débat d'orientation budgétaire. Il en  
résulte un coût de revient à environ 36€ par personne. Considérant un nombre  
important de personnes ne s'étant pas présenté au repas par crainte du  
contexte sanitaire, il conviendrait d'établir un prix de repas « accompagnateur »  
à 30€.

**Le d'administration :**

- approuve le tarif ci-dessus
- et autorise Mme la présidente ou son représentant à émettre les titres correspondants.



Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS  
Dominique GUILLEUX

